



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme
et de l'aménagement

Affaire suivie par Carine CEDELLE
Tél. 05-55-44-18-76

Mél : carine.cedelle@hautevienne.gouv.fr

Limoges, le 18 FEV. 2013

**Extrait de décision de la Commission départementale
d'aménagement commercial (CDAC)**

Lors de sa réunion du 15 février 2013, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder l'autorisation, à la SAS FRP VII, dont le siège social est situé 121, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS, représentée par, M. Jérôme MOITRY, président, de procéder à l'extension de 3 365 m² de la surface de vente de la galerie marchande du centre commercial « Carrefour » exploitée sur la route de Toulouse, sur les communes de Boisseuil et du Vigen, pour porter sa surface de vente totale à 6 015 m².

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Boisseuil.

Pour le Préfet,

POUR LE PRÉFET,
LE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ,


Gérard JOUBERT